

## DECLARATION CGT AU CE DU JEUDI 18 MAI 2017

Nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur la cession à Fincantieri des titres de STX France détenus par STX Europe AS.

**En préambule**, nous tenons tout d'abord à présenter nos salutations solidaires et fraternelles à tous les salariés des entreprises protagonistes dans le rachat de STX France. Tant les travailleurs de DCNs que les travailleurs de Fincantieri. Bien que certains cherchent à nous mettre en concurrence, à la CGT des Chantiers nous sommes convaincus que la construction navale, qu'elle soit civile ou militaire, offre suffisamment de perspectives et de charges pour tous, et doit permettre à chacun de répondre à ses besoins et aspirations.

D'autre part, nous rappelons, qu'à la CGT navale nous avons coutume de dire que l'on ne choisit pas son patron. Qu'importe sa nationalité ou son statut, seul compte sa politique industrielle et sa politique sociale qu'il mène dans l'entreprise.

Ceci étant dit, et à la lumière des éléments que nous avons eu :

Que ce soit l'entretien avec les représentants des différents actionnaires actuels et futurs (Etat, Fincantieri), et du rapport éclairant de l'expert nommé par le CE :

-la CGT note favorablement que l'Etat et Fincantieri sont arrivés, sur la question de l'avenir du site et de l'outil industriel, à une prise de position s'approchant des attentes exprimées par l'intersyndicale.

-nous notons également, la création d'un poste d'administrateur salarié (même si nous pouvons regretter qu'il n'y en ait pas eu un deuxième).

-sur le point industriel, nous notons la volonté de spécialiser St Nazaire sur les paquebots de fort tonnage, démarche qui va à l'encontre de la revendication de la CGT de diversification dans le domaine de la construction navale civile.

Qu'en sera-t-il quand ce marché sera saturé ou s'il s'écroule...

De plus, le modèle de marché de Fincantieri peut également nous inquiéter avec sa proportion de construction militaire. La CGT navale n'a jamais revendiqué de faire de la construction militaire à Saint-Nazaire. Et nous sommes attachés à la séparation de la construction navale civile et militaire. Nous ne souhaitons pas prendre de la charge à DCNs pour assurer les profits de l'entreprise.

Nous avons demandé des garanties d'étudier **ET** de construire à **Saint-Nazaire**, les commandes prises par Saint-Nazaire. Cette garantie est rejetée sur les accords à la commande, mais comme toutes clauses commerciales, rien n'empêchera en fonction de la situation, de la faire disparaître, ou de la modifier.

**Sur le point Social**, la seule garantie apportée est la garantie de l'emploi sur 5 ans.

Outre le fait que la CGT considère que l'actuel plan d'embauche est très en dessous de la nécessité des Chantiers, s'engager sur 5 ans avec notre carnet de commande actuel ressemble à un engagement en trompe l'œil.

Les différents acteurs de cette vente ont souhaité conserver l'équipe dirigeante de l'entreprise. Soit ! Mais cela doit-il nous faire craindre que les politiques salariales ou de casse du statut social continueront au même rythme que nous avons connu.

Sur le visage de la main d'œuvre, notamment ouvrière dans les Chantiers, nous n'avons pas eu de réponse de la part de Fincantieri, sur son souhait ou non, de renoncer à la politique commune au patronat de la navale d'une sous-traitance disproportionnée et de recours massif au "travail détaché" qui peuvent atteindre 80% dans certains secteurs. Ce silence, à nos yeux ne présage rien de favorable pour l'emploi en CDI sur le site.

**En conclusion**, si on devait se poser la question :

« Le rachat des parts STX par Fincantieri remet-il en cause la construction de Navires à Saint Nazaire ? »

On peut répondre, que le travail intersyndical avec Bercy a permis de nous apporter des garanties sur le sujet, mais dont la fragilité est clairement exprimée par la mention "sauf cas de force majeure" ouvrant la porte à bien des menaces et incertitudes pour les salariés.

A la question, ces navires seront construits par qui, et avec quel statut pour ces salariés ?

Aujourd'hui nous sommes dans l'impossibilité de répondre.

C'est pourquoi la CGT donnera un avis défavorable à la cession à Fincantieri des titres de STX France détenus par STX Europe AS.